



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-30

Séance du 18 novembre 2024

Date de convocation :
07 novembre 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, MME FLUHR DIFFIMBACH, M. CORREIA, MME BARATAUD, M. LAGRANDE, Mme LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

Excusés : M. GAUBERT Bruno donne pouvoir à M. CORREIA
M. DELOTTE, Mme VAL

Secrétaire de séance :
Elisabeth BARATAUD

AUTORISATION SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2099-1400 du 17 novembre 2009 article 3

Considérant la nécessité d'engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce, jusqu'au vote du Budget Primitif 2025.

Montant budgété au Budget communal – dépenses d'investissement 2024 : **895 865.54€**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **223 966.39€** réparti comme suit :



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGAC**

N° 2024-30

CHAPITRES ARTICLES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS 2024	LIMITE DES CREDITS AVANT BP 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	3 750.00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	13 000.00	3 250.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	159 500 .00	39 875.00
Chapitre 23	Constructions Installation Matériel et outillage technique	.708 365.54	177 091.39
TOTAL		895 865.54	223 966.39

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

